

L'acquisition de droits pour les travailleurs et travailleuses est une lutte qui dure depuis de nombreuses années. Depuis l'arrivée des syndicats, nous avons constaté une augmentation fulgurante de ces droits. Si nous pensons aux efforts mis dans l'amélioration des conditions des milieux de travail, dans l'Équité salariale ou dans l'inclusivité des travailleurs, il est évident de voir que les actions syndicales portent leurs fruits. Cependant, on ne pourrait pas dire pour autant que les conditions des travailleurs et travailleuses sont parfaites. Dans l'optique de poursuivre leur mission, les syndicats devraient considérer ouvrir les négociations sur la manière dont les employeurs gèrent la charge de travail de leurs employés. Ainsi, cette nouvelle initiative serait bénéfique pour toutes les personnes sur le marché du travail.

Premièrement, l'ouverture de telles négociations améliorerait les conditions de santé physique et mentale de tous les salariés. En effet, ce n'est pas un secret qu'encore aujourd'hui de nombreux employés sont pris avec une surcharge de travail énorme. En plus d'impliquer l'ajout de nombreuses heures supplémentaires, les travailleurs surchargés se voient confiés des tâches plus épuisantes généralement plus complexes qui accentuent leur niveau de stress. Donc, l'accumulation de tous ces facteurs mènent inévitablement à des conséquences directes sur l'état physique et psychologique de ces personnes. D'ailleurs, selon un article de la Centrale des syndicats du Québec, de nombreuses études auraient prouvé qu'une charge de travail élevée, accompagnée d'une faible autonomie, peut entraîner des problèmes cardiovasculaires, musculosquelettiques et psychologiques, ainsi qu'une hausse de l'absentéisme. » Alors, si les syndicats se concentraient à inciter les employeurs à réévaluer leur gestion et leur distribution de tâches en milieu de travail cela aurait forcément un impact positif. Non seulement les salariés se trouveraient en meilleure santé, mais la pression qui pèsent sur leurs épaules diminuerait. Résultat : la motivation de tous pour aller travailler ne serait plus basée sur des fins stressantes et négatives ce qui serait grandement bénéfique pour le moral de tous. Bref, cette baisse de charge de travail affecterait autant l'état psychologique et physique de tous les travailleurs et travailleuses.

Deuxièmement, il est important de souligner que cette initiative serait plutôt pertinente en cette période post pandémie. Effectivement, les conséquences de la COVID-19 ont entraîné des répercussions majeures dans plusieurs domaines. Par exemple, elle a forcé de nombreux employés et employées à s'ajuster à un mode de travail en ligne, elle a restreint le nombre de personnel maximal dans un même établissement et à augmenter la nécessité de plusieurs secteurs, particulièrement celui de la santé. Tout cela provoquant une charge de travail démesurée pour de nombreux individus.

En se fiant à Statistique Canada, nous nous apercevons que « Les heures supplémentaires par semaine travaillées par les membres du personnel infirmier sont passées de 6,6 heures en avril 2019 à 9,7 heures en avril 2020 et de 5,8 heures en mai 2019 à 10,3 heures en mai 2020. » Cette citation démontre parfaitement les ajustements que les salariés ont été prêts à prendre pour le bien public. Toutefois, tout le monde a ses limites. Comme celles des employés ne cessent d'être étirées, une révision de la répartition des tâches devrait s'imposer. Il faut aussi

penser que le concept de travailler à distance est dans certains domaines complètement nouveau. Alors, il serait bon de revoir quelle charge de travail serait approprié pour ces nouvelles conditions. En somme, la pandémie implique une révision de la gestion de la charge de travail des salariés qui soit favorable à notre nouvelle réalité.

Troisièmement, une gestion de la charge de travail revisitée permettrait d'améliorer les relations entre tous les individus présents sur le marché du travail. Comme expliqué précédemment, la surcharge de travail entraîne une augmentation de stress. Non seulement ce stress est néfaste pour les personnes qui le subissent, mais il peut aller jusqu'à affecter le comportement des employés entre eux. Par exemple, on explique dans un article de la Centrale des syndicats du Québec que la pression générée par le travail peut nuire aux relations entre collègues en créant trop de compétition. De plus, pensons que l'accumulation de tâche n'est pas toujours requise par une seule personne. Ainsi, plusieurs tensions peuvent être créées entre patron et employés ce qui ne favorise aucunement une ambiance de travail saine. Si la charge de travail est réduite, ou rééquilibrée, les conflits seront plus facilement évités et les actions générées par la pression de productivité, comme la compétition, seront évitées. En résumé, si les tâches sont bien réparties cela assure une atmosphère de travail moins tendue.

Finalement, renégocier des balises en milieux de travail qui tiennent compte du déséquilibre actuel afin de mettre fin à la surcharge de travail et ses impacts négatifs sur la santé psychologique, la charge mentale et la santé physique aiderait les employés et employées à être plus en santé, permettrait à tous de mieux s'habituer aux conséquences issues de la COVID-19 (télétravail, milieu de travail hybride, gestion à distance, fatigue numérique) et instaurerait un milieu de travail plus sain pour le personnel. Nous pouvons aussi considérer que l'implantation de ces nouvelles balises pour mesurer et prévenir la surcharge de travail apporterait de nombreux avantages pour tous les citoyens qui doivent apprendre à mieux balancer leur vie personnelle et leur emploi. En ce sens, les syndicats et leurs membres ont encore beaucoup à faire. Les technologies changent, les rythmes s'accroissent mais les humains ne sont pas des ressources inépuisables. Il faut les protéger.

Stéphanellie Parent